

Logiciels

Rappel initial :

Les logiciels utilisés doivent impérativement l'être en respectant les conditions d'utilisations qui les accompagnent. Les logiciels commerciaux, ou shareware doivent par conséquent être achetés conformément à leurs règles. Note : les logiciels dits "freeware" ne sont pour autant pas libres de toute forme d'utilisation, le droit d'auteur s'appliquant dans la plupart des licences regroupées sous ce vocable. Se reporter au détails de la licence accompagnant le logiciel.

Achats logiciels

Un certain nombre de logiciels parmi les plus courants ont fait l'objet d'une négociation au niveau national.

Suite bureautique microsoft

Il est procédé à l'achat d'un ensemble de licences couvrant l'utilisation du laboratoire. Cet achat est répété au fil des ans et permet de couvrir les besoins de machines achetées au fil de l'eau (mais il ne couvre pas le parc pour des mises à jour, celles-ci tombent dans la catégorie des autres logiciels ci-dessous)

Logiciels métier (IDL, Labview, Mathematica, ..)

Certains logiciels "métier" font l'objet d'un traitement particulier et leur mise à disposition au laboratoire est décrite ici ([Applicatifs métier](#))

Autres logiciels courants avec prix négocié (Adobe ..., Microsoft,

Ces logiciels sont décrits ainsi que les conditions d'achat à cet emplacement : <https://www.glesr.fr/> (nécessité d'utiliser un compte CNRS ou Université.)

De manière identique aux matériels, l'accès aux listes de prix est disponible par un poste configuré dans le bureau 326 (Gilles Pouleau).

Logiciels non présent dans les catégories ci-dessus

Il appartient à l'utilisateur d'effectuer lui-même l'acquisition de ce logiciel. Son installation pourra faire l'objet d'une aide via sos informatique si elle est complexe.

From:

<https://docinfo.ias.u-psud.fr/> - Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS



Permanent link:

<https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/logiciels?rev=1702478361>

Last update: **2023/12/13 15:39**